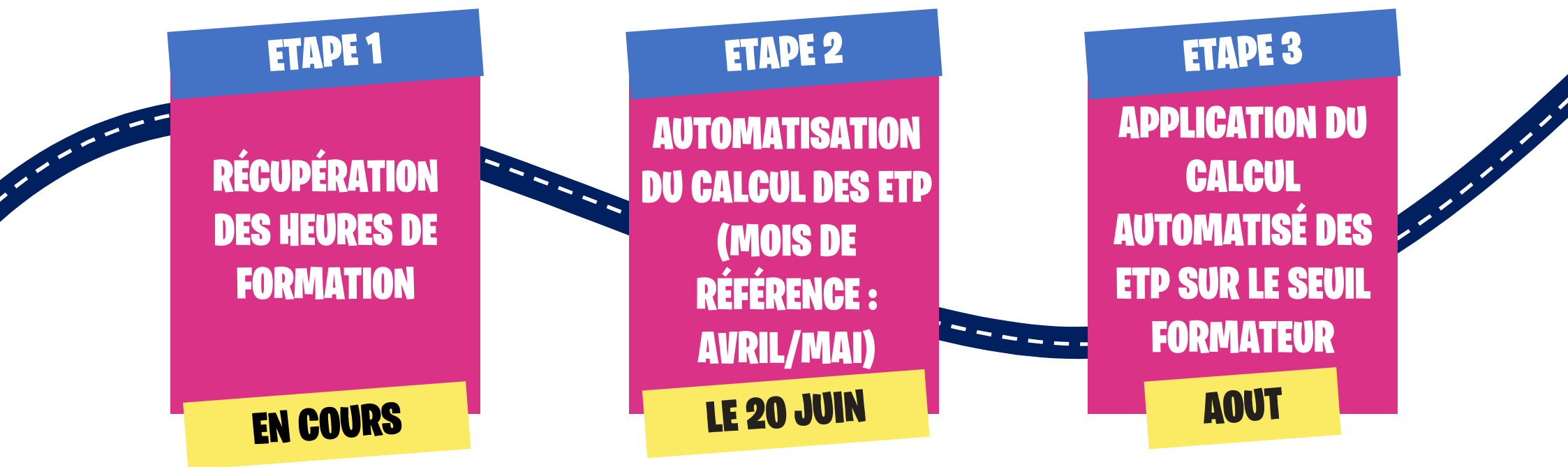


GUIDE PRATIQUE LIVRET NUMÉRIQUE

Avril 2024

PROCHAINES ÉCHÉANCES LN B ET MOTO



LES ACTIVITÉS PRISES EN COMPTE POUR CE PREMIER CALCUL AUTOMATISÉ DES ETP :



LEÇONS EN AUTONOMIE B
SUR SIMULATEUR



LEÇONS PRATIQUES
DES FORMATEURS



LEÇONS THÉORIQUES
DES FORMATEURS



ACCOMPAGNEMENT
AU PERMIS

CATÉGORIE B/B1

PRÉCISIONS LEÇONS PRATIQUES - B

QUELLES SONT LES INFORMATIONS COLLECTÉES * ?

- L'ÉLÈVE **
- LE FORMATEUR OU LE SIMULATEUR ***
- L'HORAIRE

(*) informations transmises automatiquement par votre logiciel de gestion ou pédagogique

(**) Inscrit en catégorie B ou B1

(***) seuls les simulateurs référencés sont pris en compte dans la limite de 5h00 max par élève en boîte mécanique, 3h00 max en boîte automatique

QU'EST-CE QUI EST PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL AUTOMATISÉ DES ETP ?

- 1H00 DE PRATIQUE AVEC 1 ÉLÈVE EN FORMATION TRADITIONNELLE = 1H00 PRISE EN COMPTE
- 1H00 DE PRATIQUE AVEC 1 ÉLÈVE EN AAC = 1H12 PRISE EN COMPTE (MAJORATION DE 20%)

SEULES LES VALEURS ETP FORMATEURS SONT VISIBLES DES BER

COMMENT DÉCLARER MES LEÇONS PRATIQUES - B

JE DÉCLARE LES LEÇONS VIA MA SOLUTION ÉDITEUR

1

Je dois disposer impérativement d'une solution éditeur (planification et/ou portail pédagogique)

2

Je n'utilise qu'une seule des 2 solutions, ou le logiciel de planification, ou le portail pédagogique

3

Mes formateurs doivent être déclarés dans RdvPermis (voir annexe 2 ci-jointe)

4

Je déclare dans ma solution éditeur mon élève pour la première fois : Type de formation (traditionnelle/AAC) , Type de véhicule (boite manuelle/ automatique), nombre d'heures estimées, nom, NEPH, catégorie (étape obligatoire !)

5

Je saisis les leçons pratiques de l'élève avec lequel j'ai un contrat en renseignant : nom, n° d'autorisation d'enseigner et département du formateur, date et heure de début, durée, type de véhicule (automatique/manuel) et type de leçon (plateau/circulation/simulateur)

PRÉCISIONS LEÇONS THÉORIQUES - B

QUELLES SONT LES INFORMATIONS COLLECTÉES * ?

- LE FORMATEUR
- L'HORAIRE

QU'EST-CE QUI EST PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL AUTOMATISÉ DES ETP ?

1H00 DE THÉORIE DÉLIVRÉE PAR LE FORMATEUR = 1H00 PRISE EN COMPTE

(*) informations transmises automatiquement par votre logiciel de gestion ou pédagogique

QUELS SONT LES COURS QUE JE PEUX DECLARER ** ?

- EVALUATION
- COURS EN SALLE
- THEORIE DE LA CONDUITE
- RDV PEDAGOGIQUE
- COURS SUR SIMU AVEC PRESENCE OBLIGATOIRE DU FORMATEUR (VOIR SLIDE 9)

(**) uniquement des cours à destination d'élèves inscrits au passage des permis B et B1

COMMENT DÉCLARER MES LEÇONS THÉORIQUES - B

JE DÉCLARE LES LEÇONS VIA MA SOLUTION ÉDITEUR

1

Je dois disposer impérativement d'une solution éditeur (planification et/ou portail pédagogique)

2

Je n'utilise qu'une seule des 2 solutions, ou le logiciel de planification, ou le portail pédagogique

3

Mes formateurs doivent être déclarés dans RdvPermis (voir annexe 2 ci-jointe)

4

Je saisis les leçons théoriques de mes formateurs en renseignant : nom, n° d'autorisation d'enseigner et département du formateur, date et heure de début, durée, catégorie de permis

POINT SUR LES SIMULATEURS - B

LES SIMULATEURS VALIDÉS ET RÉFÉRENCÉS À PARTIR DU 13 MAI

ENPC -
EDISER

NOMAD & SUPRA

TGD COCKPIT
VISIO *

PLANETE
PERMIS

CODES
ROUSSEAU

OSCAR & OSCAR 2

CAR SIMULATOR
TENSTAR

EXAIL

EF-CAR

(Anciennement FAROS)

DEVELTER

DEVELTER

ZONE B-52

SIMUMAK **

(*) et (**) délai d'un an accordé pour mise en conformité avec le cahier des charges

CALCUL DES ETP B : POINT SUR LES SIMULATEURS

LES HEURES SUR SIMULATEURS EN AUTONOMIE :

COMPTABILISATION DE 1 À 5 HEURES RÉALISÉES EN AUTONOMIE DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE 1 DU REMC VIA LE SIMULATEUR HOMOLOGUÉ DANS LES « HEURES DE FORMATION PRATIQUE » (VOIR SLIDE 4).

LES HEURES COMPLÉMENTAIRES SUR SIMULATEUR AVEC PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU FORMATEUR :

A PARTIR DE LA 6^{ÈME} HEURE, COMPTABILISATION DE CES HEURES VIA LE FORMATEUR DANS LES « HEURES DE FORMATION THÉORIQUE » (VOIR SLIDE 6).

Si mon simulateur n'est pas référencé, je peux l'utiliser au titre des heures théoriques et non au titre des heures en autonomie (voir slide 6)

COMMENT DÉCLARER MES LEÇONS PRATIQUES B RÉALISÉES EN AUTONOMIE SUR MON SIMULATEUR

JE DÉCLARE LES LEÇONS VIA MA SOLUTION ÉDITEUR

1

Je dois disposer impérativement d'une solution éditeur (planification et/ou portail pédagogique)

2

Je n'utilise qu'une seule des 2 solutions, ou le logiciel de planification, ou le portail pédagogique

3

Mon simulateur doit être déclaré dans RdvPermis (je n'ai rien à faire, mon distributeur s'en charge pour moi, je dois juste vérifier comme pour mes formateurs, que mon simulateur est bien présent dans Rdv : voir annexe 2 ci-jointe)

4

Si pas déjà fait, je déclare dans ma solution éditeur mon élève pour la première fois : Type de formation (traditionnelle/AAC) , type de véhicule (boite manuelle/ automatique), nombre d'heures estimées, nom, NEPH, catégorie (étape obligatoire !)

5

Je saisis les leçons pratiques de l'élève avec lequel j'ai un contrat en renseignant : nom du modèle et n° d'autorisation du simulateur, département, date et heure de début, durée, type de véhicule (automatique/manuel) et type de leçon (plateau/circulation/simulateur)

ACCOMPAGNEMENT AUX EXAMENS - B

JE N'AI RIEN À DÉCLARER, LE CALCUL EST FAIT AUTOMATIQUEMENT SUR LA BASE DE L'HISTORIQUE DES ÉPREUVES PASSÉES :

1 CANDIDAT B = 2H00 PRISES EN COMPTE

CATÉGORIE A1/A2

PRÉCISIONS LEÇONS PRATIQUES - MOTO

QUELLES SONT LES INFORMATIONS COLLECTÉES * ?

- LE OU LES ÉLÈVE(S) **
- LE FORMATEUR
- L'HORAIRE

**LIMITÉS À 6 ÉLÈVES MAX POUR LES
COURS HORS CIRCULATION ET À 3
ÉLÈVES MAX POUR LES ÉPREUVES
EN CIRCULATION.**

(*) informations transmises
automatiquement par votre logiciel de
gestion ou pédagogique

(**) Inscrits en catégorie A1 ou A2

QU'EST-CE QUI EST PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL AUTOMATISÉ DES ETP ?

 Pratique =  prise en compte par élève

EXEMPLES

J'ai délivré 1 leçon
plateau de 2h00
avec 5 élèves

=

(5 élèves X 2h00)

J'ai délivré 1 leçon
circulation de
1h00 avec 2 élèves

=

(2 élèves X 1h00)

1 ELEVE : 1 MOTO

COMMENT DÉCLARER MES LEÇONS PRATIQUES - MOTO

JE DÉCLARE LES LEÇONS VIA MA SOLUTION ÉDITEUR

1

Je dois disposer impérativement d'une solution éditeur (planification et/ou portail pédagogique)

2

Je n'utilise qu'une seule des 2 solutions, ou le logiciel de planification, ou le portail pédagogique

3

Mes formateurs doivent être déclarés dans RdvPermis (voir annexe 2 ci-jointe)

4

Je déclare dans ma solution éditeur mon élève pour la première fois : Type de véhicule (boite manuelle/ automatique), nombre d'heures estimées, nom, NEPH, catégorie (étape obligatoire !)

5

Je saisis les leçons pratiques de l'élève avec lequel j'ai un contrat en renseignant : nom, n° d'autorisation d'enseigner et département du formateur, date et heure de début, durée, type de véhicule (automatique/manuel) et type de leçon (plateau ou circulation)

PRÉCISIONS LEÇONS THÉORIQUES - MOTO

QUELLES SONT LES INFORMATIONS COLLECTÉES * ?

- LE FORMATEUR
- L'HORAIRE

QU'EST-CE QUI EST PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL AUTOMATISÉ DES ETP ?

1H00 DE THÉORIE DÉLIVRÉE PAR LE FORMATEUR = 1H00 PRISE EN COMPTE

QUELLES HEURES SONT PRISES EN COMPTE ?

**THEORIE
DE LA
CONDUITE**

EVALUATION

**COURS
EN SALLE**

QUELLES HEURES NE DOIVENT PAS ETRE DECLAREES ?

**POST
PERMIS**

**PASSERELLE
125**

**FORMATION
AM**

(*) informations transmises automatiquement par votre logiciel de gestion ou pédagogique

COMMENT DÉCLARER MES LEÇONS THÉORIQUES - MOTO

JE DÉCLARE LES LEÇONS VIA MA SOLUTION ÉDITEUR

1

Je dois disposer impérativement d'une solution éditeur (planification et/ou portail pédagogique)

2

Je n'utilise qu'une seule des 2 solutions, ou le logiciel de planification, ou le portail pédagogique

3

Mes formateurs doivent être déclarés dans RdvPermis (voir annexe 2 ci-jointe)

4

Je saisis les leçons théoriques de mes formateurs en renseignant : nom, n° d'autorisation d'enseigner et département du formateur, date et heure de début, durée, catégorie de permis

ACCOMPAGNEMENT AUX EXAMENS - MOTO

JE N'AI RIEN À DÉCLARER, LE CALCUL EST FAIT AUTOMATIQUEMENT SUR LA BASE DE L'HISTORIQUE DES ÉPREUVES PASSÉES :

**1 CANDIDAT (PLATEAU + CIRCULATION) = 3H00
PRISES EN COMPTE**

SAISIE ET MODIFICATION DES HEURES DÉCLARÉES

JE SUIS EN RETARD SUR LES SAISIES, COMMENT JE FAIS?

JE N'AI PAS DE LIMITE POUR DÉCLARER MES LEÇONS

EXEMPLE : NOUS SOMMES LE 20 MAI, JE SOUHAITE DÉCLARER DES HEURES RÉALISÉES EN AVRIL, J'AI LA POSSIBILITÉ DE LE FAIRE

JE SOUHAITE EFFECTUER DES MODIFICATIONS SUR MES HEURES DÉCLARÉES , COMMENT JE FAIS?

JE SOUHAITE MODIFIER DES HEURES, JE PEUX SUPPRIMER LA LEÇON ET EN CRÉER UNE NOUVELLE

CAS PARTICULIER - GESTION MULTI ÉTABLISSEMENTS

CAS N °1 : J'AI 2 ÉTABLISSEMENTS ET UN SEUL COMPTE DANS RDVPERMIS AVEC L'ENSEMBLE DE MES ETP DÉCLARÉS DESSUS.

RÉPONSE : JE DOIS M'ASSURER AUPRÈS DE MON ÉDITEUR QUE LES INFOS LN REMONTERONT BIEN SUR MON SEUL COMPTE RDVPERMIS.

CAS N °2 : J'AI 2 ÉTABLISSEMENTS ET 2 COMPTES DANS RDVPERMIS AVEC MES ETP DÉCLARÉS SUR LES 2 COMPTES.

RÉPONSE : JE DOIS DONC DISPOSER DE 2 SOLUTIONS LN (UNE POUR CHAQUE ÉTABLISSEMENT)



CAS PARTICULIER - GESTION MULTI ÉTABLISSEMENTS

CAS N°3 : J'AI 2 ÉTABLISSEMENTS ET 2 COMPTES DANS RDVPERMIS AVEC MES ETP DÉCLARÉS SUR LES 2 COMPTES. UN DE MES FORMATEURS DÉCLARÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT A FAIT DES REMPLACEMENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT B.

RÉPONSE : JE DEMANDE À MON DÉLÉGUÉ DE SAISIR LE FORMATEUR QUI EFFECTUE DES REMPLACEMENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT B AVEC UNE VALEUR ETP À 0,1 (DANS L'ÉTABLISSEMENT B), CE QUI PERMETTRA D'ALIMENTER EN HEURES DE FORMATION LE COMPTE DE L'ÉTABLISSEMENT B.



ANNEXE 1 : EVITER LES ERREURS DE DECLARATIONS DES HEURES PRATIQUES

- **DATE INVALIDE** : Le format de la date avec l'heure de début de la leçon est invalide.
- **DATE INVALIDE** : La date est dans le futur.
- **DUREE LECON DE CONDUITE INVALIDE** : La durée renseignée n'est pas valide. Elle doit être comprise entre 30 et 240 min.
- **CODE DEPARTEMENT INVALIDE** : Le code département fourni n'est pas valide.
- **LECON EN CONFLIT DE PLAGE HORAIRES** : Le formateur a déjà une leçon planifiée durant cette période.
- **CATEGORIE ET TYPE DE LECON INCOMPATIBLES** : La catégorie de permis et le type de la leçon sont incompatibles (exemple leçon simulateur pour un élève inscrit en moto).

ANNEXE 1 : EVITER LES ERREURS DE DECLARATIONS DES HEURES PRATIQUES

- **CONTRAT DE FORMATION INCONNU** : il n'y a pas d'élève inscrit pour ce contrat dans la base du LN.
- **NUMERO AUTORISATION INVALIDE POUR SIMULATEUR** - Le numéro d'autorisation fourni est incorrect pour le simulateur.
- **FORMATEUR INTROUVABLE OU NON DECLARE DANS LE DEPARTEMENT** : Le formateur ne figure pas dans la liste des formateurs de l'auto-école ou n'est pas déclaré par l'auto-école dans le département de la leçon.
- **FORMATEUR INEXISTANT** : Le formateur n'existe pas avec les données fournies.
- **LECON DÉJÀ RENSEIGNEE** : Cet élève a déjà une leçon renseignée à cette date et à cette heure pour ce contrat de formation.

ANNEXE 1 : EVITER LES ERREURS DE DECLARATIONS DES HEURES THEORIQUES

- **FORMATEUR INTROUVABLE OU NON DECLARE DANS LE DEPARTEMENT** : Le formateur ne figure pas dans la liste des formateurs de l'auto-école ou n'est pas déclaré par l'auto-école dans le département de la leçon.
- **DATE INVALIDE** : Le format de la date avec l'heure de début de la leçon est invalide ou la date est dans le futur.
- **DUREE LECON DE CONDUITE INVALIDE** : La durée renseignée n'est pas valide. Elle doit être comprise entre 30 et 120 min.
- **CODE DEPARTEMENT INVALIDE** : Le code département fourni n'est pas valide.
- **LECON EN CONFLIT DE PLAGES HORAIRES** : Le formateur a déjà une leçon planifiée durant cette période.

ANNEXE 2 : COMMENT VISUALISER LES INFORMATIONS FORMATEURS À SAISIR DANS VOTRE INTERFACE LIVRET NUMÉRIQUE ?

The screenshot shows the RdvPermis website interface. At the top left, there is the French Government logo and the slogan "SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE". The main title is "RdvPermis" with the subtitle "La plateforme officielle pour réserver une place à l'examen du permis de conduire". A yellow box highlights the top right area, which contains a user profile icon and a greyed-out name field. A black circle with the number "1" is placed over this area. A yellow callout box with the text "SÉLECTIONNER LE NOM DE VOTRE AUTO-ÉCOLE EN HAUT À DROITE DE VOTRE ESPACE" points to this area. Below the header, there are navigation tabs: "CRENODISPO", "MES EXAMENS PROGRAMMÉS", and "MON PLANNING". The main content area is titled "Mes candidats". It features a "GROUPE DE PERMIS" section with buttons for "A et B" (selected) and "Groupe Lourds". To the right is a search bar labeled "RECHERCHER UN CANDIDAT" with the placeholder "Nom, NEPH". A yellow button labeled "+ PRENDRE UN CANDIDAT SOUS MANDAT" is also visible. Below these elements is a table with columns: "Cat.", "Nom Prénom", "N° dossier (NEPH)", and "Email". The table contains two rows: one with a blue circle containing "B" and another with a yellow circle containing "A".

SÉLECTIONNER LE NOM DE VOTRE AUTO-ÉCOLE EN HAUT À DROITE DE VOTRE ESPACE

Cat.	Nom Prénom	N° dossier (NEPH)	Email
B			
A			

ANNEXE 2 : COMMENT VISUALISER LES INFORMATIONS FORMATEURS À SAISIR DANS VOTRE INTERFACE LIVRET NUMÉRIQUE ?

éserver une place à l'exam

PLANNING A ET B

MES CANDIDATS

CANDIDAT PAR SON NOM OU NEPH

il

2

Mes capacités de réservation


Informations auto-école

Centres d'examens favoris

Déconnexion

+ PRENDRE UN CANDIDAT SOUS MANDAT

ANNEXE 2 : SAISIR LES INFORMATIONS FORMATEURS DANS VOTRE INTERFACE LIVRET NUMÉRIQUE

 Modération des réservations de l'auto-école

Département(s)	Nom de famille	Numéro d'autorisation	ETP B	ETP A	ETP CE
012 - AVEYRON	PAUL	A12345678	1	0	0
012 - AVEYRON	ROBERT	A87654321	1,1	0	0
		Total par catégorie	2,1	0	0
		Total ETP	2,1		

**VOUS DEVEZ SAISIR LES INFORMATIONS FORMATEURS À L'IDENTIQUE DES
INFORMATIONS AFFICHÉES DANS LE TABLEAU RDVPERMIS
(NOM + N° D'AUTORISATION D'ENSEIGNER)**

ANNEXE 3 : EVOLUTIONS REPORTEES A LA FIN DE L'ANNEE

**PRISES EN COMPTE DES FORMATIONS
PASSERELLES : LEVÉE CODE 78 B ET A2/A**

LIVRET NUMÉRIQUE POIDS LOURD